



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 09/05/2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation : 02/05/2023
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication : 03/05/2023
Quorum applicable : 7	

Le **09 mai 2023** à 18 h 30, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (10) :

AIME-LA-PLAGNE : Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire, et Xavier URBAIN, suppléant (de M. Michel GENETTAZ).

CHAMPAGNY : MM. René RUFFIER-LANCHE et Xavier BRONNER, titulaires.

LA PLAGNE TARENTEAISE : Mme Fabienne ASTIER et MM. Jean-Luc BOCH, Daniel-Jean VENIAT, Christian VIBERT, Pierre OUGIER titulaires, et Mme Nathalie BENOIT suppléante (de M. Romain ROCHET).

Excusés (8) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

MM. Laurent DESBRINI, Michel GENETTAZ (suppléé par M. Xavier URBAIN), et Pascal VALENTIN, titulaires d'Aime-la-Plagne, Denis TATOUD titulaire de Champagny, Olivier CHENU, suppléant de Champagny, Romain ROCHET titulaire de La Plagne Tarentaise (suppléé par Mme Nathalie BENOIT) et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ **Ouverture de la séance plénière à 19h10.**

⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint.**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
du 09 mai 2023 convoqué à 18 h 30
Aux Provagnes à Mâcot – 73 210 LA PLAGNE TARENTEAISE**

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La
Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au
Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décision : néant.

Délibération n° 2023-032 : tourisme : modification des tarifs de la taxe de séjour à compter du 01 janvier 2024 : unanimité.

Délibération n° 2023-033 : tourisme : avenant 2022 à la convention liant la SAP, l'OTGP et le SIGP pour le financement des opérations de promotion : unanimité.

Délibération n° 2023-034 : domaine skiable : convention spécifique d'exploitation entre la SAP et la Commune de La Plagne Tarentaise, en présence du SIGP, pour la gestion de la TC de la télébufette durant l'été 2023 : unanimité.

Délibération n° 2023-035 : domaine skiable : convention de gestion des sites de compensation dans le cadre des travaux pour la télécabine de Roche de Mio : unanimité.

Délibération n° 2023-036 : domaine skiable : promesse d'ORE définitive dans le cadre des travaux pour la télécabine de Roche de Mio : unanimité.

Délibération n° 2023-037 : domaine skiable : modification des dates d'ouverture et de fermeture des stations durant l'hiver 2023-2024 : unanimité.

⇒ **Fin de séance à 20h02**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 09 mai 2023.

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT

Le Président,
Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
B.P. 09
73211 AIME CEDEX

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le **16 MAI 2023**

⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).

⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de leur publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.